

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2015

Etaient présents sous la présidence de Jean-Claude BILLOT, tous les conseillers :

Yasmine BETHOUART, Christian CLAIRE, Annie EVRARD, Marius GOURGUECHON, Bérénice JOLIBOIS, Frédéric LEBEAU, Laurence LEGRAND, Jean MARTIN, Nicolas TREILHOU, VAILLANT Jean-Marie

Madame Laurence LEGRAND a été élue secrétaire de séance.

Après présentation par Monsieur le Maire, du procès-verbal du conseil municipal qui a eu lieu le 19 novembre 2014, le conseil l'approuve à l'unanimité.

A la demande de M. le Maire, il est décidé à l'unanimité des présents de rajouter à l'ordre du jour :

- Demande de subvention de l'école de Ferrières

Délibération I: Délibération d'autorisation de dépenses avant le vote de budget 2015 : acompte SIVU

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de pouvoir régler un acompte sur les cotisations voirie 2015 à l'article 6554 en dépenses de fonctionnement et à l'article 2041581 en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015.

Le montant des paiements autorisés jusqu'au vote du budget primitif 2015 est de 25 % du montant inscrit au budget primitif 2014 sur l'article 2041581 soit $16\,623,67 \text{ €} \times 25\% = 8\,200,27 \text{ €}$, de même pour l'article 6554, soit $16\,177,40 \text{ €} \times 25\% = 4\,044,35 \text{ €}$.

Il est proposé d'autoriser le Maire à mandater à l'article 2041581, en dépenses d'investissement jusqu'à la somme de $8\,200,27 \text{ €}$ et à l'article 6554 en dépenses de fonctionnement jusqu'à la somme de $4\,044,35 \text{ €}$.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération II: Délibération d'autorisation de dépenses avant le vote de budget 2015 : acompte SISCO

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de pouvoir régler un acompte sur les cotisations 2015 à l'article 6554 en dépenses de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2015.

Le montant des paiements autorisés jusqu'au vote du budget primitif 2015 est de 25 % du montant inscrit au budget primitif 2014 sur l'article 6554 soit $25\,088 \text{ €} \times 25\% = 6\,272 \text{ €}$.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à mandater en dépenses de fonctionnement à l'article 6554 jusqu'à la somme de $6\,272 \text{ €}$.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération III: Délibération d'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget pour tous les budgets de la commune

BUDGET COMMUNE

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de l'autoriser à mandater et liquider sur le budget de la commune un quart du montant des dépenses inscrites en investissement de l'année N-1 de la manière suivante :

- Au chapitre 20 = 5 250 €
- Au chapitre 21 = 60 762 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à mandater et liquider les dépenses afférentes.

BUDGET SERVICE DES EAUX

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de l'autoriser à mandater et liquider sur le budget du service des eaux un quart du montant des dépenses inscrites en investissement de l'année N-1 soit $51\,283\text{ €} \times 25\% = 12\,820,75\text{ €}$ (au chapitre 21).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à mandater et liquider les dépenses afférentes.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération IV: Demande de subvention amendes de police pour les travaux d'aménagement sécuritaire CD 211

M le Maire donne la parole à M. Claire. Pour exposer le dossier de demande de subvention de travaux d'aménagement sécuritaire de CD211.

Le projet de resserrement de chaussée par Molliens Dreuil reste en suspens (2 places de parking en plus, bordure de défense prévues mais ne seront faites que si constate incivilités)

Il convient d'ajouter à ce dossier de sécurité le dossier de vidéo surveillance.

Il présente aux membres du conseil municipal le projet de sécurité sur la RD211 et aux abords de l'école, et l'opération de caméra de surveillance pour un montant total de travaux estimé à environ 88 438 € HT, soit 106 125,60 € TTC, se décomposant de la manière suivante :

- projet de sécurité sur la RD211 aux abords de l'école, pour un montant de travaux estimé à 12 069,50 € HT, soit 14 483,40 € TTC,
- projet de caméra de vidéosurveillance pour un montant de 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC,
- projet de sécurisation de la traverse du CD 211 pour un montant de 46 368,50 € HT, soit 55 642,20 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet qui lui est présenté, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le département et à solliciter l'aide de l'état au titre des amendes de police selon le plan de financement suivant :

- Subvention de 60% pour le projet de sécurité de l'école soit 7 241,70 €,
- Subvention de 30% pour le projet d'aménagement de la traverse du CD211 et l'opération vidéo surveillance soit 22 910, 55 €.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération V : Demande de subvention IDEAL pour les travaux d'aménagement sécuritaire CD 211

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de sécurité sur la RD211 aux abords de l'école, des aménagements de la traverse, et la vidéo surveillance pour un montant total de travaux estimé à environ 83 988 € HT, soit 100 785,60 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet qui lui est présenté, de solliciter l'aide du Conseil Général au titre des fonds IDEAL de la PACTe 2012-2014, pour un montant de subvention de 10 748,20 €, décomposée de la manière suivante :

- IDEAL 2ème tranche 2011 (reliquat sur le plafond de 15 000 €), 20 % de 3 741 € soit 748,20 €
- IDEAL 2012-2014 (20% du montant plafonné à 50 000 €), soit 10 000 €.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération VI : Validation devis éclairage scène de la salle polyvalente

Monsieur le Maire donne la parole à M. LEBEAU pour présenter le projet d'éclairage de la scène et de la salle des fêtes.

Ce matériel pourrait être proposé à la location.

On retient l'option avec les pieds et donc le devis le plus cher d'un montant de 1 988,76 € HT, soit 2 398,51 € TTC.

A ce devis, s'ajoute à ça le devis pour le PCS mégaphone pour un montant de 101,26 € TTC.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération VII : Étude de faisabilité du lotissement et demande d'estimation du terrain par les domaines

Le Maire expose au conseil municipal que suite à l'approbation de la modification du PLU de mai dernier, il convient de lancer une étude de faisabilité du lotissement et de demander un estimatif du terrain par les domaines.

M. Billot explique les raisons de la nécessité de lancer une étude de faisabilité rapidement compte tenu des éléments suivants à prendre en considération:

- Cône de visibilité avec le château, zone de patrimoine à préserver
- Voirie plus étroite zone de partage
- Assainissement collectif ?
- en juillet 2017 notre document sera caduc, c'est le RNU qui s'appliquera en attendant la sortie du PLUI.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer cette démarche d'étude de faisabilité du lotissement et à demander un estimatif du terrain par les domaines.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération VIII : Autorisation de signature du contrat d'assurance GROUPAMA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le contrat d'assurance GROUPAMA.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser à l'unanimité le Maire à signer le nouveau contrat d'assurance avec GROUPAMA.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération IX : Autorisation de signature des conventions pour 2015 avec les associations de la commune

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de faire signer aux associations de la commune, la convention relative à l'utilisation des locaux communaux.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer au titre de l'année 2015 la convention avec les différentes associations de la commune :

- l'association Animation Inter-âge de Ferrières,
- l'association « le Comité des Fêtes de Ferrières »,
- l'association « Denis & Compagnie »,
- l'association de Gymnastique volontaire,
- l'association « SOWELU Fleur d'énergie »,
- l'association « Les petits bouts de choux ».

M. Billot explique qu'il conviendra de rappeler dans la convention aux associations que pour le matériel entreposé dans les différents locaux, leur responsabilité est engagée.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération X : Validation du rapport d'activités 2013 du syndicat mixte du Grand Amiénois et information sur le Site Internet de l'ADUGA

M. le Maire présente le rapport d'activités 2013 du syndicat mixte du Grand Amiénois.

Il est proposé de valider ce rapport d'activités.

Information sur le nouveau site Internet de l'ADUGA.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération XI : Validation du rapport de gestion 2013 du CNAS

M. le Maire présente le rapport de gestion 2013 du CNAS.

Il rappelle que le délégué élu est Mme Legrand et le délégué agent Mme RUA.

Il est proposé de valider ce rapport de gestion.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération XII : Projet de village-témoin pour un test de la société Visualdrone

M. le Maire présente le projet de village-témoin pour un test de la société Visualdrone

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le projet.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération XIII: Demande de subvention de l'association ELA

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention ELA.

Refus à l'unanimité des présents.

Délibération XIV: Demande de soutien de la chambre des notaires de la Somme

Monsieur le maire présente la demande de soutien de la chambre des notaires de la Somme

Refus à l'unanimité des présents (à 8 voix pour et 3 abstentions).

Délibération XV: Demande de subvention de l'école de Ferrières

Monsieur le Maire présente le courrier de demande de subvention de l'école de Ferrières, pour la classe de mer.

Il y a 6 élèves habitants Ferrières concernés par ce voyage. On avait pris pour l'habitude de financer ce type de projet à 50 € par enfant habitants de Ferrières, soit 300 €.

Voté à l'unanimité des présents.

Informations et questions diverses :

- Formation des élus AMF80
- Information du Conseil Général sur les subventions du canton de Picquigny
- DETR 2015

En plus du dossier du 2nd étage du bâtiment Centre de Loisirs Sans Hébergement, des pistes de réflexion sont posées :

- Assainissement école,
- logement (2nd étage)
- salle des aînés
- Mise aux normes des toilettes de la salle polyvalente (fiche 3 20%)
- Clôture du cimetière

- Baisse de la participation des collectivités aux actions de formation du CNFPT
- Avis sur le Plan de Gestion des Risques Inondations

Il semblerait qu'il y ait eu une coulée de boue en 1936 sur notre commune

➤ Courrier du Conseil Général de la Somme
Accord de subvention du CG pour la 2nde tranche

➤ **Rapports des commissions**

- Réunion SISCO Pissy
- SISCO Ailly : auto laveuse rachetée, primes de fin d'année des agents, problème de location de la salle, contribution commune (la même)

Séance levée à 23h35.

Prochaine réunion de conseil municipal sur convocation en février 2015.